



### Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d'instruction VIVEA du **18 mars 2021** a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Premiers pas vers un aménagement arboré de son parcours volailles de plein air	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
Règlementation et hygiène en magasin		
PPP - environnement juridique et fiscalité		
PPP - gestion de l'exploitation		
Biosécurité en élevage de porcs		
Brevet fédéral d'encadrement d'équitation éthologique 1		
De relation homme chien	Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort	01 43 96 70 38
Les principes de base pour préparer et conduire des séances d'équithérapie ou de médiation avec le cheval	eQuintessence Formations	06 51 83 06 22
Appliquer la convention collective nationale dans son exploitation	FDSEAIF	01 39 54 05 55
Appliquer la convention collective nationale pour les entreprises et salariés agricoles	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de seine et marne	01 64 79 31 02
Les clés de réussite pour implanter un vignoble bio francilien	GAB REGION IDF	01 84 83 01 82
Initiation à l'apiculture biologique		
FMD - l'entreprise à l'ère numérique : de nx modèles relationnels, économiques et organisationnels ?	IFOCAP	01 55 50 45 45
FMD - Prendre la parole en public	Jeunes Agriculteurs National	01 42 65 17 51
SENEQUE 17 M4 Comprendre les enjeux et les perspectives sectorielles	La Coopération Agricole Solutions Plus	01 44 17 57 00
Réussir ses recrutements	Management Atout Vert	01 39 11 18 01
Formation aux robots tondeuses niveau 1	Robotique Jardin - Greenbox-Pro	06 60 58 48 49

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

#### **Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement**

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N'hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d'Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr



Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr), à l'onglet : choisir une formation